



1^{er} réseau de pièces auto d'occasion

www.careco.fr

Tél : 02 43 04 51 15 - Fax : 02 43 04 16 47

SIRET : 31459358300011 RCS LAVAL

SIREN : 314593583

APE : 4677Z

N.I.I. : FR55314593583

Etablissements POIRIER

Z.I. DES PERROUINS -

53100 MAYENNE

N° Agrément : PR 53 00004 D

GARAGE AUTO DVS

36 AVENUE DE L ESPINOUSE

34600 HERAPIAN

N° N.I.I.

Facture

Numéro	Date	Code client	Mode de règlement	Date échéance
FA00167553	06/03/2023	DVS34	CB OPISTO	06/03/2023

Description	Qté	P.U. TTC	Montant TTC	TVA
RETROVISEUR DROITE RENAULT MEGANE N°30320	1,000	27,50	22,00	0,00
FRAIS D EXPEDITION	1,000	10,00	10,00	20,00

COMMANDE OPISTO N°223030068

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi : 08H30-12H15 / 13H00-18H00

Cette facture est un bon de garantie et sera demandée pour tout échange ou avoir.

Passé un délai de 15 jours après la date de livraison, aucune pièce ne sera reprise.

T.V.A. sur la Marge suivant Article 297 A du CGI - Régime particulier - Biens d'occasion

Taux	Base HT	Montant TVA
0,00	22,00	
20,00	8,33	1,67

Total HT Net	30,33
Total TVA	1,67
Net à payer	32,00 €

Coordonnées bancaires : Banque Populaire de l'Ouest

IBAN : FR7613807007691432149360781 / BIC : CCBPFRPPNAN

Conditions générales de vente

Article -1- Garantie légale

Le vendeur a l'obligation de garantir l'acheteur contre les vices cachés de la pièce vendue, selon les articles 1641 et suivants du Code Civil. Cette garantie s'applique en sus de la garantie contractuelle.

Article -2- Objet de la garantie contractuelle

La garantie couvre l'ensemble des pièces détachées occasions.

Article -3- Vente à distance/délai de rétractation

L'acheteur a droit à un délai de rétraction de 14 jours francs à compter de la livraison. Les frais de retour sont à la charge de l'acheteur.

Article -4- Retour des pièces (pièces non conformes)

Si la pièce ne convient pas parce que l'acheteur s'est trompé de références, les frais de retour et d'envoi d'un nouvel élément lui incombent. Si la faute vient du vendeur, tous les frais sont à sa charge. Toute pièce non rendue dans un délai de 8 jours ne sera ni reprise ni échangée. Aucun avoir ne sera établi. Aucune réclamation ne pourra être acceptée sans présentation de la facture. En cas d'avoir, celui-ci est limité à 6 mois date d'émission. Ce délai ne revêtant aucun caractère définitif.

Article-5- Durée

Nos pièces d'occasions font l'objet d'une garantie d'un an à compter de la date d'achat figurant sur la facture ou le bon de livraison.

Article -6- Conditions générales d'exécution de la garantie

Pour que la garantie s'applique, le montage de toutes ces pièces doit être conforme aux normes constructeurs. Il appartient donc à l'acheteur de faire les réglages dans les règles de l'art. La garantie s'effectuera par voie d'échange dans la limite du stock disponible. En aucun cas la garantie ne couvre les frais de dépose, repose, ingrédients, accessoires, port, dépannage, immobilisation et location de véhicules. En cas d'impossibilité d'échange, le responsable du magasin procédera au remboursement de la pièce. Toute intervention sur la pièce, mauvais montage ou défaut de mise au point fait échec à la mise en œuvre de la garantie.

Article -7- Conditions particulières d'exécution de la garantie

Le champ d'application et les conditions particulières d'exécution de la garantie sont précisés ci-dessous pour certaines pièces d'usure. Le non-respect des préconisations faites par le vendeur fait échec à la mise en œuvre de la garantie.

a) Pour les moteurs : la garantie s'applique sur le moteur nu. Les pièces périphériques sont laissées à titres gracieux, elles sont donc non garanties. Avant montage, l'acheteur doit contrôler les circuits : eau, huile, air, carburant. Certains accessoires doivent être systématiquement remplacés par d'autres, neufs :

- Filtre à huile, air, et carburant
- Bougies d'allumage ou de préchauffage,
- Kit de distribution (courroie et galets)
- Courroies : alternateur et pompe à eau
- Produits : liquide de refroidissement et huile,
- Thermostats.

Toute anomalie au niveau du joint de culasse doit être signalée dans les 15 jours qui suivent l'achat du moteur. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être enregistrée.

La garantie s'applique si la consommation d'huile du moteur dépasse celle définie par le constructeur.

b) Pour les boîtes de vitesse, transfert et ponts arrières. Les pièces périphériques sont laissées à titres gracieux et ne peuvent bénéficier de garantie. Certains accessoires doivent être systématiquement remplacés par d'autres neufs :

- Les joints spy sortie transmission,
- L'huile d'une qualité préconisée par le constructeur.

c) Pour les transmissions, les soufflets de transmission ne sont pas garantis.

d) Pour les alternateurs et démarreurs : avant montage, l'acheteur doit contrôler les circuits électriques.

e) Pour les pompes à injection : les pièces périphériques sont laissées à titre gracieux et ne peuvent bénéficier de la garantie. Avant montage, l'acheteur doit contrôler les circuits carburant.

Article -8- Garantie pièces neuves

En application de l'ordonnance du 17/02/2005, notre établissement est tenu d'appliquer en matière de garantie légale des vices cachés et matière contractuelle les nouveaux articles : L211-1 à L211-18 du code de la Consommation et des articles 1641 à 1649 du code Civil.

Article-9- Exonération de la responsabilité du vendeur

L'entreprise se trouve déchargée de toute responsabilité si la défectuosité provient :

- Directement d'une défectuosité ou d'une inadaptation d'une autre pièce du véhicule ;
- D'une utilisation de la pièce en dehors de la destination prévue par le constructeur ;
- D'une modification ou adaptation de la pièce ou de toute autre pièce du véhicule non autorisée ou non prévue par le constructeur ;
- D'une utilisation anormale ou d'une inobservation des préconisations d'entretien du véhicule ou d'un endommagement accidentel.

Article -10-Port

Les marchandises même expédiées en franco voyagent aux risques et périls du destinataire.

Article-11-Election du domicile de juridiction

Nos factures sont payables à réception, sauf accord préalable. En cas de litige, seul le Tribunal de Laval sera compétent. Toute contestation de la facture devra être faite dans les 8 jours de la réception de celle-ci.

Sauf conventions spéciales et écrites, toutes ventes emportent de plein droit de la part de l'acheteur son adhésion à nos conditions générales de vente nonobstant toute stipulation contraire figurant à ses propres conditions générales d'achat.

Article -12-Réserve de propriété

Conformément à l'article de la loi 67-563 modifié par l'article 1 de la loi N°80-335 du 12/05/08, les marchandises restent notre propriété jusqu'au règlement de la facture.

Article -13- Règlement

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code du commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement de 40 euros. En cas de règlement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.

Article -14- Information du client

Les conditions de garantie sont affichées dans l'espace d'accueil de l'entreprise et une copie peut être obtenue sur simple demande.